

Sortir Du Nucléaire BUGEY  
76 impasse Mozart  
01360 LOYETTES

à Autorité de Sûreté Nucléaire  
Division de Lyon  
5, place Jules Ferry  
69006 Lyon

Le lundi 11 janvier 2021

OBJET : Constitution d'un panel citoyen (gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de l'ASN,

France-Bleue Drôme Ardèche a publié le 30 novembre 2020, un article indiquant que « l'Autorité de Sûreté Nucléaire cherche des riverains de la centrale nucléaire du Tricastin dans la Drôme pour affiner sa stratégie post-accident. Un panel citoyen est en train de se constituer pour échanger sur les actions à mettre en place, une première.»

Cette démarche n'est pas limitée au voisinage de la centrale nucléaire du Tricastin puisque l'article indique aussi que « des panels citoyens sont en train d'être constitués autour de quatre centrales nucléaires françaises : Paluel-Penly en Normandie, Golfech en Occitanie, Chinon en Touraine, et Tricastin dans le sud-Drôme.»

L'article n'indique pas pourquoi et comment ont été choisies les régions dans lesquelles l'ASN conduit cette démarche mais il précise qu'elle a pour objectif « De se projeter dans une situation où il y a eu un accident nucléaire ».

Elu local, commerçant, agriculteur, pharmacien, simple riverain...une vingtaine de personnes constitueront le panel citoyen autour du Tricastin. Il est préférable de ne pas avoir d'opinion arrêtée sur le nucléaire : "la question n'est pas de savoir si on est pour ou contre le nucléaire. L'objectif, c'est de se projeter dans une situation où il y a eu un accident nucléaire et il faut permettre à la vie sur le territoire de redémarrer tout en protégeant les populations."»

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/tricastin-pourriez-vous-vous-priver-de-votre-potager-en-cas-d-accident-nucleaire-1606502795>

Permettez-nous de vous rappeler les propos de Pierre-Franck Chevet, ancien Président de l'ASN : « un accident grave de réacteur nucléaire est possible partout dans le monde y compris en France ». Les conséquences seront terribles pour les populations et pour l'avenir des régions qui en seront victimes, comme on l'a constaté à Tchernobyl et à Fukushima. En France, elles seraient au moins aussi dramatiques, comme l'a chiffré l'IRSN et comme l'a montré une étude récente réalisée par l'Institut Biosphère de Genève.

Il est donc de la mission première de l'ASN de préserver les populations de ce risque d'accident.

Il se trouve que cette autorité s'apprête à permettre la prolongation d'exploitation de 10 ans des réacteurs qui ont atteint quarante années de fonctionnement, durée maximale pour laquelle ils ont été conçus. Or ces réacteurs présentent de nombreuses anomalies et pièces défectueuses, et sont souvent situés sur des sites avec des risques conséquents « d'agressions externes » (séismes, inondations, chutes d'avions, terrorisme ou sabotage, nuages toxiques, etc.).

L'ASN connaît pourtant bien la situation de ces installations, notamment la fragilité des cuves des réacteurs très détériorées, étudiée de manière exhaustive par l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaires (IRSN) sans que celui-ci puisse conclure qu'une rupture brutale est impossible. L'Autorité est également au fait de l'insécurité des piscines de désactivation des « combustibles usés », puisqu'elle l'a mis en évidence dans son avis sur le dossier d'options de sûreté présenté par EDF pour le projet de piscine d'entreposage centralisé de combustibles usés.

Mais plus encore, en 2020, l'ASN a autorisé la mise en service partielle de l'EPR de Flamanville, en dépit des nombreux mensonges et falsifications de documents et de pièces essentielles pour la sûreté des équipements de ce réacteur.

Tous ces constats matériels, que les citoyens peuvent établir à la lumière des informations qu'ils réussissent à obtenir, interrogent sur la réalité de la protection que leur doit l'ASN dans sa surveillance des activités nucléaires.

Au-delà de ces considérations matérielles, nous constatons aussi une contradiction fondamentale dans le fait, pour une autorité dont le premier rôle est la sécurité des populations – comme son nom même l'affirme – d'organiser l'après-accident tout en ayant mission de tout mettre en œuvre pour l'empêcher. Reconnaître que le risque d'un accident majeur est à ce point non négligeable qu'il faille s'y préparer ne devrait-il pas conduire l'ASN, si elle était cohérente, à s'opposer au moins à la prolongation de ces vieux réacteurs usés ? Il y a là une véritable incohérence morale et philosophique...

Au final, plutôt que de mettre en place un panel citoyen pour la mise en place d'une gestion post accidentelle, l'ASN devrait tout mettre en œuvre pour qu'un accident nucléaire majeur ne survienne pas, et pour cela, exiger sans attendre de l'exploitant EDF :

- qu'il stoppe l'activité de toutes les centrales nucléaires dont les piscines de désactivation ne sont pas sécurisées,
- qu'il stoppe l'activité de toutes les centrales nucléaires dont les groupes électrogènes « d'ultime secours » ne sont pas conformes aux exigences prévues dans les cahiers des charges et en état normal de fonctionnement,
- qu'il mette à l'arrêt définitif tous les réacteurs nucléaires qui ont dépassé quarante ans d'âge, du fait des risques accrus d'accident liés au vieillissement de ces installations (notamment les cuves des réacteurs) et à leur non-conformité aux normes de sûreté actuelles (notamment pour les piscines de désactivation de « combustibles usés »).

Ainsi, l'ASN montrera que la sécurité des populations prime, pour elle, sur toute autre considération.

Dans l'attente vigilante de vos décisions, nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de nos sentiments respectueux et citoyens.

Le bureau de SDN Bugey